

Bulletin réponse
Appel aux dons
Ecole Sainte-Thérèse de Sulniac

Je joins un chèque de€
libellé à l'ordre de l'OGEC Sainte Thérèse de Sulniac



J'indique mes coordonnées pour recevoir le **reçu fiscal** :

M Mme

Nom prénom :

Adresse :

CP commune :

J'adresse ce bulletin accompagné du chèque à :

Ecole Sainte Thérèse
Appel aux dons
Rue des écoles
56250 Sulniac

Informations :

Ecole Sainte Thérèse : 02 97 53 23 57
eco56.steth.sulniac@eco.ecbretagne.org



L'école Sainte Thérèse de Sulniac
a **besoin de vous**
et en appelle à votre générosité !



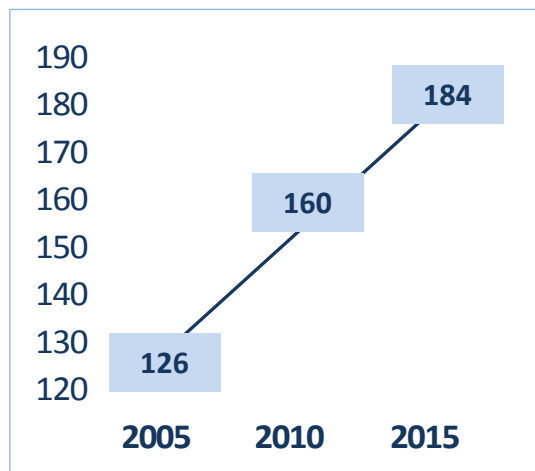
Pour aider l'école dans ses projets immobiliers, **VOUS** :
parents, amis, anciens élèves, sulniacois, partenaires...

FAITES UN DON !

Evolution des effectifs de l'école

(nombre d'élèves)

L'école Sainte Thérèse de Sulniac est un **acteur** de la vie communale.
Elle accueille un **nombre d'élèves croissant** dans des **locaux devenus exigus**.



7 classes en 2015
ouverture
d'1/2 classe en 2012
et d'1 classe en 2014

Exemples d'investissement

- ▶ **2005** : nouveau bâtiment d'accueil des classes maternelles (deux classes, salle de motricité, sanitaires)
- ▶ **2012** : nouveaux sanitaires avec l'aide de parents bénévoles
- ▶ **2015** : nouvelles ouvertures face nord du bâtiment d'origine et aménagement d'une salle de réunion
- ▶ **en continu** : travaux de rénovation ou d'entretien réguliers des infrastructures (isolation, toiture, peinture, climatisation, mise aux normes, accessibilité)

Depuis 2011 : mise à disposition gratuite par la commune d'une salle de la maison des associations.

Pour aider l'école **FAITES UN DON** et bénéficiez d'une réduction d'impôt

Réduction d'impôt de 66 % de la somme versée !

Quelques exemples pour un particulier donateur * :

| montant du don | déduction fiscale 66 % | coût réel |
|----------------|------------------------|-----------|
| 80 € | 52,80 € | 27,20 € |
| 100 € | 66 € | 34 € |
| 120 € | 80 € | 40 € |
| 150 € | 99 € | 51 € |

* un don émanant d'une entreprise peut bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 60 % de son montant, dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires.

POUR FAIRE VOTRE DON :

1. **Compléter le bulletin au verso**
2. **Etablir un chèque à l'ordre de l'OGEC Sainte Thérèse** (OGEC : organisme de gestion de l'école)
3. L'OGEC vous **remettra un reçu fiscal du montant déductible** (66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable)

Textes de référence :

particuliers : art. 200 du CGI
entreprises : art. 238 bis du CGI
redevables de l'ISF : art. 885-0 V bis A du CGI
reçu Cerfa N°11580*03 : JO arrêté du 26/06/2008